

#### Guide usagers pour déposer une demande d'agrément annuel PH3 sur le site demarches-simplifiees.fr

Le code rural (article 4 de l'arrêté du 4 août 1986) impose aux personnes physiques ou morales, entreprises ou groupements effectuant des traitements par fumigation d'obtenir un agrément annuel.

Cet agrément annuel fumigation n'est valable qu'une année et doit être demandé au plus tard le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.

Tout opérateur en fumigation d'une entreprise doit posséder un certificat de qualification technique (CQT), délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de sa région de résidence, et spécifique en fonction de la nature de la fumigation.

Les entreprises réalisant de tels traitements en prestation de service doivent disposer de l'agrément "application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service", à maintenir à jour en permanence et de l'agrément annuel fumigation cité ci-dessus.

Les demandes d'agrément annuel pour l'emploi de PH3 et autres fumigants utilisés sur denrées-locaux ou pour la lutte contre les taupes sont à réaliser via internet sur le site : <u>www.demarches-simplifiees.fr</u>

#### Sommaire

1.	Se créer un compte sur demarches-simplifiees.fr	2
2.	Faire sa demande d'agrément annuel PH3	3
	2.1/ Commencer la démarche	3
	2.2/ Renseigner les éléments concernant la demande d'agrément	4
	2.3/ Joindre les documents nécessaires pour la demande	5
	2.4/ Votre demande a bien été enregistrée	5
3.	Suivre sa demande	6
	3.1/ Se connecter à demarches-simplifiees.fr	6
	3.2/ Accéder à votre demande	6
	3.3/ Répondre à la demande de complétude de votre dossier faite par le service instructeur	7
	3.4/ Communiquer avec le service instructeur	8
4.	Récupérer son agrément	9
5.	Que faire une fois mon agrément annuel PH3 obtenu ?	9

#### 1. Se créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

Il est inutile de créer un compte si cela a déjà été réalisé précédemment pour les déclarations de fumigation (par exemple). Il vous suffit de cliquer « J'ai déjà un compte » et commencer la saisie du formulaire.

Sinon, pour créer votre compte, vous devez cliquer sur le lien : <u>www.demarches-simplifiees.fr</u>

Vous arrivez sur la page suivante :



Si vous n'avez pas de compte démarches simplifiées, vous devez vous créer un compte en cliquant sur «*Créer un compte demarches-simplifiees.fr»* (encadré rouge).

Vous pouvez le faire sans passer via France Connect en utilisant votre adresse mail professionnelle.

Vous accédez alors à la page suivante :

Connexion à demarches- simplifiees.fr				
Se créer un compte avec FranceConnect				
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.				
S'identifier avec FranceConnect				
Qu'est-ce que FranceConnect ? [7]				
ou				
Se connecter avec son compte				
Les champs suivis d'un astérisque ( + ) sont obligatoires.				
Adresse électronique *				
Format attendu : adresse@mail.com				
1				
Mot de passe *				
Mot de passe oublié ?				
Se souvenir de moi				
Se connecter				

Pour créer votre compte, vous pouvez indiquer votre adresse mail professionnelle ainsi qu'un mot de passe.

Ensuite, il vous sera demandé de cliquer sur le lien d'activation envoyé dans votre boîte mail. Il est nécessaire de le faire avant de réaliser votre demande d'agrément.

Vous aurez par la suite besoin de votre mot de passe pour consulter votre dossier et accéder aux documents relatifs à votre agrément, transmis par la DRAAF / Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

#### 2. Faire sa demande d'agrément annuel PH3

#### 2.1/ Commencer la démarche

Une fois votre compte créé, vous pouvez débuter votre demande d'agrément en cliquant sur «*Commencer la démarche*» (encadré rouge)



#### 2.2/ Renseigner les éléments concernant la demande d'agrément

Saisissez votre n° SIRET et cliquer sur le bouton

Identifier votre établissement

Continuer avec ces informations

Continuer

→ Les données correspondantes à votre SIRET seront automatiquement récupérées

tenseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.
Numéro SIRET ★
Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez <u>annuaire-entreprises.data.gouv.fr [2]</u> ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.



- Les champs avec un astérisque (\*) sont des saisies obligatoires
- L'année de campagne : doit correspondre à l'année N+1 Année de la campagne \* (exemple : pour un dossier déposé le 15/12/2024 saisir 2025
   ou pour une demande en cours d'année saisir l'année en cours)
- Si plusieurs opérateurs sont concernés : il faudra créer plusieurs blocs avec le bouton *«Ajouter un élément pour «identification»».*

2. Opérateur(s) Certifié(s)		
Identification		
Si plusieurs opérateurs, utiliser le bouton "Ajouter un élément pour identification"		
Identification 1		
Nom de l'opérateur certifié *		
Prénom de l'opérateur certifié <del>*</del>		
Ajouter un élément pour « Identification »		

 Condition d'utilisation des gaz. Vous devez indiquer les dates de péremption des filtres et des tubes réactifs. Attention : en cas de matériels dont la date de péremption arriverait à échéance en cours d'année, vous devez nous joindre la facture d'achat du nouveau matériel ou le bon de commande.

3. Condition d'utilisation des gaz				
Attestation sur l'honneur * J'atteste être en possession du matériel nécessaire pour la fumigation à l'aide du PH3 et non périmé pour l'année à savoir : au moins un appareil respiratoire approprié équipé de cartouches correspondantes par personne susceptible de participer à des fumigations au moins un appareil de détection des gaz utilisés par équipe de fumigation				
Date de péremption des filtres				
Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022				
jj / mm / aaaa 📋				
Date de péremption des tubes réactifs Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022				
jj / mm / aaaa 📫				
Matériel éléctronique Je déclare être en possession d'un matériel électronique.				

#### 2.3/ Joindre les documents nécessaires pour la demande

Après avoir complété toutes les informations, il vous est demandé de télécharger votre attestation d'assurance en responsabilité civil précisant la garantie pour la

fumigation. Pour les entreprises qui effectuent des applications en prestations de service joindre l'agrément d'entreprise. Les fichiers peuvent être transmis sous divers formats (word, .pdf, .jpeg, etc)

Il est impératif de joindre toutes les pièces au dossier : bouton «parcourir»



• Une fois la saisie terminée vous pouvez déposer le

Déposer le dossier

#### 2.4/ Votre demande a bien été enregistrée

Une fois le dossier finalisé, vous recevrez un mail de confirmation dans votre messagerie professionnelle. De la même manière, tout changement relatif à l'état d'instruction ou toute demande d'éléments complémentaires vous sera notifié par mail.

Merci !		
Votre dossier sur la démarche Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle		
Aquitaine a bien été envoyé.		
Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.		
Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.		

#### 3. Suivre sa demande

#### 3.1/ Se connecter à demarches-simplifiees.fr

Vous pouvez à tout moment de la procédure, vous connecter en ligne pour accéder à votre dossier en vous rendant sur le site <u>démarches-simpfiees.fr</u> puis en vous connectant en cliquant sur *«Se connecter»*.

Vos identifiants sont votre adresse mail et le mot de passe créé lors de la création de votre compte.



#### 3.2/ Accéder à votre demande

Une fois connecté, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant dessus. Ici, le dossier est indiqué comme étant *«en instruction»* : il n'est donc pas possible de le modifier. Vous pouvez uniquement modifier votre dossier lorsqu'il est *«en construction»*.

	Afficher les dossiers par demarche	
e dossier, nom / prénom, mots-clés)	Q Sélectionner une démarche	~
en cours 3 supprimés		
		Sélectionner un filtre v
5 dossiers		
Demande d'agrément annuel PH3 - DR	AAF Nouvelle Aquitaine	dossier Nº 20 220 192
0		+ EN INSTRUCTION

## 3.3/ Répondre à la demande de complétude de votre dossier faite par le service instructeur

Lorsque votre dossier est incomplet ou que le service instructeur manque d'information, ce dernier vous demande de compléter votre demande soit en vous

demandant une correction ou soit en vous envoyant un message. Vous recevez alors un mail vous demandant de vous connecter sur le site demarches-simplifiees.fr (cf. exemple ci dessous)



En vous connectant sur demarches-simplifiees.fr, il est précisé que des corrections de votre part sont attendues.

Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine	dossier Nº 20 220 192 EN CONSTRUCTION
8 : [2] Déposé le 02/10/2024	À CORRIGER
<b>A</b> Ce dossier attend vos corrections. Consultez les modifications à apporter dans la <u>messagerie</u> .	
Modifier le dossier Commencer un nouveau do	ssier Autres actions •

Pour répondre à la demande du service instructeur, vous devez cliquer sur *«modifier le dossier»*. Une fois la modification faite, vous devez descendre en bas de page et cliquer sur *«déposer les modifications»*.



Une fois les modifications déposées, le dossier repasse en instruction et vous ne pouvez de nouveau plus le modifier.

#### 3.4/ Communiquer avec le service instructeur

A tout moment vous pouvez contacter ou être contacter par le service instructeur.

La demande du service instructeur est directement affiché dans l'onglet «*Résumé»* ou dans *«messagerie»* 

#### Dernier message

* Vous	le 2 octobre à 14 h 30		
Bonjour,			
Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre attestation d'assurance responsabilité civile 2025 précisant la garantie pour le PH3. En l'absence de réponse de votre part au plus tard le 31 janvier, je me verrais oblige de refuser votre demande d'agrément annuel PH3 au titre de l'année 2025.			
Cordialement			
Supprimer le message			
🛱 Envoyer un message à l'instructeur			

Pour répondre à la demande du service instructeur, vous devez cliquer sur *«envoyer un message à l'instructeur»*. Via la messagerie, vous pouvez à la fois envoyer des informations mais également des documents.

Votre message *		
Écrivez votre message ici		
Pièce jointe		
Taille maximale : 20 Mo. Plusieurs fichiers possibles. Parcourir Aucun fichier sélectionné.		
Envoyer le message		

#### 4. Récupérer son agrément

Une fois votre dossier instruit, vous recevrez par mail une notification de décision. Vous devrez alors vous connecter sur demarches-simplifiees.fr pour la consulter ainsi que pour récupérer votre agrément fumigation envoyé par le service instructeur.

Bonjour, Votre demande d'agrément annuel PH3 nº 20220192 a été accepté le 02/10/2024. Votre agrément annuel Taupes est disponible via le lien suivant : <u>https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/20220192/attestation</u>. Il vous appartient de l'imprimer. **Pour rappel :** Vous avez l'obligation d'informer le SRAL de la région concernée par déclaration préalable de chantier dans un délai minimum de 3 jours ouvrables pour les traitements des denrées et locaux et de 24h pour la lutte contre les taupes. Les déclarations préalables de chantier de fumigation pour la lutte contre les taupes ou des denrées et locaux doivent se faire en ligne sur le site <u>demarches.simplifiees.fr.</u> (Uniquement pour les chantiers situés en région Nouvelle-Aquitaine.)

Bonne journée, Le SRAL Vous pouvez récupérer votre agrément annuel PH3, en cliquant dans l'onglet «*Résumé*» et cliquer sur «*Télécharger l'attestation*».

Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquit Dossier nº 20220192 - Déposé le 02 octo	aine • ACCEPTÉ bre 2024 14:21
Expirera le 02/10/2025 (12 mois après le traitement du dossier)	
± Télécharger mon dossier (PDF)	2. Inviter une personne à consulter ce dossier 🔹
Résumé Demande Messagerie	
Votre dossier a été accepté.	
坐 Télécharger l'attestation	

Vous avez également la possibilité de télécharger votre dossier.

#### 5. Que faire une fois mon agrément annuel PH3 obtenu ?

Vous avez l'obligation d'informer le SRAL de la région concernée par déclaration préalable de chantier dans un délai minimum de 3 jours ouvrables pour les traitements des denrées et locaux et de 24h pour la lutte contre les taupes.

# Les déclarations préalables de chantier de fumigation pour la lutte contre les taupes ou des denrées et locaux doivent se faire en ligne sur le site <u>demarches-simplifiees.fr</u>

Pour les chantiers effectués sur des communes ou des départements limitrophes, la procédure reste inchangée (envoi par mail du formulaire au SRAL de la région concernée sauf pour la région Occitanie. La déclaration se fait également en ligne)

### Pour se connecter, il suffit de créer un compte en indiquant une adresse mail et en choisissant un mot de passe.

**Contacts :** sral-fumigation.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

<b>Taupes :</b> département 16, 17, 19, 79, 86 et 87	Francine MALIVERNET	
	Tel : 05 49 03 11 30	
Taupes : département 23, 24, 33, 40, 47 et 64	Sandra PAILLET	
Denrées et Locaux : tous les départements de la région Nouvelle Aquitaine	Tél : 05 49 03 11 71	